

---

## Nachlassverträge Concordats Concordati

No 196 Freitag, 08.10.2004 122. Jahrgang

---

1. *Débitrice:* **Au Naturel SA**, Rue Caroline 2,  
1003 **Lausanne**
2. *Date de la négociation:* 26.08.2003
3. *Concordat confirmé le:* 24.06.2004
4. *Remarques:* Vous êtes avisés, que par décision du 24 juin 2004, communiquée le 30 septembre 2004, le président du Tribunal de l'arrondissement de Lausanne a homologué le concordat dividende présenté à ses créanciers chirographaires par la société Au Naturel SA, rue Caroline 2 à Lausanne, et désigné M. Pascal Stouder, agent d'affaires breveté, route de Cossonay 192, 1020 Renens, comme exécuteur du concordat.  
Vous avez le droit de recourir au Tribunal cantonal, Cour des poursuites et faillites, par acte déposé en deux exemplaires à mon greffe, dans les dix jours dès la présente publication.

Tribunal d'arrondissement de Lausanne  
1014 Lausanne

(00082099)